

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 26 mars 2019 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y. MICHEL - M. ROUVIER - L. FABRE - MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS - M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ - J. HURTADO - B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD

**Absents représentés** : G. REQUENA par C. BRISSEOIS - S. SENEGA-SANCHEZ par S. BASSI-ALLEMAND - S. BERBEZIER par M. GROSSO - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

**Absente** : S. JEAN

**3. Achat de la parcelle DC 228**

La commune de Marseillan s'est rapprochée des propriétaires de la parcelle DC 228 afin de leur proposer l'acquisition de la dite parcelle pour l'euro symbolique. L'objectif de la commune est de permettre par l'achat de la parcelle une meilleure fluidité des accès à l'école et une sécurisation de la dépose des élèves à l'école Marie-Louise Dumas.

Il appartient au conseil municipal :

**D'autoriser** l'acquisition de la parcelle DC 228 pour l'euro symbolique, dont les propriétaires sont :

- M. Chmura Edmund Stanislaw, sis 13 rue de l'horter neuve 34340 marseillan (propriétaire),
- Mme Molina Alice, sise 13 rue de l'horter neuve 34340 marseillan (propriétaire),
- Mme Montels Marie-Claude Augustine Danielle Louise, sise 1 impasse de l'argeolot 34340 marseillan (usufruitier),
- Mme Molina Isabelle Alice Henriette, sise 17 rue du vieux puits 34340 marseillan (nu-propriétaire),
- M. Molina Allan Lucas, sis le paradis sud 26 avenue du roi Albert 1er 83320 Carqueiranne (nu-propriétaire).

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour la dite transaction et tous pouvoirs pour mener toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette acquisition conformément à l'énoncé ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**  
Où l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 09/04/2019  
Reçu en préfecture le 09/04/2019  
Affiché le 09/04/2019  
ID : 034-213401508-20190326-DEL19\_03\_26\_03B-DE

**DELIBERE**  
**À L'UNANIMITE**

**Autorise** l'acquisition de la parcelle DC 228 pour l'euro symbolique, dont les propriétaires sont :

- M. Chmura Edmund Stanislaw, sis 13 rue de l'horterolle neuve 34340 marseillan (propriétaire),
- Mme Molina Alice, sise 13 rue de l'horterolle neuve 34340 marseillan (propriétaire),
- Mme Montels Marie-Claude Augustine Danielle Louise, sise 1 impasse de l'arceolat 34340 marseillan (usufruitier),
- Mme Molina Isabelle Alice Henriette, sise 17 rue du vieux puits 34340 marseillan (nu-propriétaire),
- M. Molina Allan Lucas, sis le paradis sud 26 avenue du roi Albert 1er 83320 Carqueiranne (nu-propriétaire).

**Donne** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour la dite transaction et tous pouvoirs pour mener toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette acquisition conformément à l'énoncé ci-dessus.

**Et ont, les membres présents,**  
**signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**

